

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 6 novembre 2008 portant nomination à la Commission nationale des stupéfiants et psychotropes auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SJSP0831156A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique et notamment le 2^o de l'article R. 5132-104 ;
Vu l'arrêté du 30 août 2006 portant nomination à la Commission nationale des stupéfiants et psychotropes,

Arrête :

Article 1^{er}

I. – Sont nommés en qualité de médecin choisi sur une liste de deux noms proposés par l'Académie nationale de médecine :

Membre titulaire

M. Queneau (Patrice) en remplacement de M. Boudène (Claude).

Membre suppléant

M. Montastruc (Jean-Louis) en remplacement de M. Dreux (Claude).

II. – Est nommé en qualité de pharmacien choisi sur une liste de deux noms proposés par l'Académie nationale de pharmacie :

Membre titulaire

M. Lamarche (Jean) en remplacement de M. Boulu (Roger).

Article 2

Le mandat des personnes nommées par le présent arrêté expire le 29 août 2009.

Article 3

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 6 novembre 2008.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la politique
des pratiques et des produits de santé,*
C. LEFRANC